

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 16 mai 2024, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2^e étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 16 du jeudi 2 mai 2024, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
 - a) Mme Nathalie Crémer Muller, 20.09.1967, ressortissante belge.
 - b) Mme Hanna Beraki, 15.07.1997, ressortissante érythréenne.
 - c) Mme Marie-José Villarejo, 27.05.1973, ressortissante espagnole.
 - d) M. Houssin Amouri, 22.09.1981, ressortissant français.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Les 267 millions de bénéfices des CFF effectués en 2023 ne permettent-ils pas de donner l'heure à Porrentruy ? » (n° 1259) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Sentiment d'insécurité et déprédations dans notre ville » (n° 1257) (PLR).
8. Traitement de la motion intitulée « Mariage civil : pourquoi un nombre limité de personnes à Porrentruy ? » (n° 1260) (Le Centre).
9. Approbation des modifications du règlement général de police de la commune municipale de Porrentruy.
10. Divers.

M. Sébastien Piquerez, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour le Centre :

M. Nathan Rebetez - remplacé par Mme Céline Bellanger.

Sont excusés pour le PLR :

M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Cyrille Joray.

M. Philippe Piegay - remplacé par M. Eric Laville.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

Mme Tiffany Meyer - remplacée par Mme Anna Siegenthaler.

M. Jean-Marc Heusler - remplacé par Mme Céline Bédât Heusler.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Guillaume Cadario - remplacé par M. Yves Quiquerez.

Mme Marie-Claire Chapuis - remplacée par Mme France Richard.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Céline Bellanger, Jacqueline Etique, Stéphanie Froté, Magali Gast, Elodie Gschwind, Mélanie Iseli-Theurillat, Clara Loichat, Sandra Nobs, Lisa Raval, France Richard, Laure Roy, Anna Siegenthaler, Charlène Theurillat, Gladys Udry Léchenne, Virginie Vico-Cerf.

MM. Thierry Berthoud, Angelo Casarano, Julien Cattin, Claudio Cordone, René Dosch, Pierluigi Fedele, Xavier Frainier, Cyril Friche, Joël Godat, Matthieu Hays, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Eric Laville, Vadim Mahon, Patrick Monin, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Yves Quiquerez, Raphaël Richard, François Schaffter, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Thierry Simon, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Philippe Eggertswyler, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Xavier Brunner, Gilles Coullery, Julien Parietti, Alain Theilkaes, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la troisième séance de l'année 2024. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

Mme Magali Gast et M. Julien Cattin fonctionnent comme scrutateurs.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Il n'y a aucune communication.

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Philippe Eggertswyler regrette le recours de Pro Natura au projet de parking au Banné et réaffirme le soutien des autorités au développement de cette zone de sports et de loisirs.

M. Xavier Brunner fait le point sur les oppositions aux moloks. Il donne une information relative au frelon asiatique et signale qu'une conférence sur la mobilité aura lieu le jeudi 23 mai 2024, à 19 heures, à la tour du Séminaire.

Mme Anne Roy fait part du décompte de construction de la Maison de l'enfance qui boucle avec un dépassement de crédit de CHF 753'772,10, dont CHF 546'000.- sont dus au renchérissement, au COVID et à la guerre en Ukraine.

M. Gilles Coullery mentionne que le site du Canton « JU-lien.org » est une plateforme d'information sociale jurassienne. Cette plateforme vise à être à l'écoute, à orienter et à soutenir les personnes qui en ont besoin à déposer une demande de prestations.

M. le Maire Philippe Eggertswyler signale encore que l'association Vallée des dinosaures fera une séance d'information le 12 juin 2024, à Courtedoux. Il invite les Conseillères et Conseillers de ville à y participer.

Mme Chantal Gerber communique sur le rapport de gestion 2022 du Service des eaux. Elle donne également une

information relative aux algues qui sont apparues dans la noue du parc du Pré de l'Etang.

3. Procès-verbaux de la séance du 21 mars 2024

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

M. Raphaël Richard souhaite savoir où en est le dossier de l'optimisation des transports publics en direction de la zone industrielle des Grandes Vies, sachant que les modifications d'horaires doivent être validées après l'été ?

M. Julien Parietti répond qu'une offre a été demandée il y a 3 ou 4 ans à Car Postal mais le Conseil municipal n'a pas voulu l'intégrer dans son budget car il s'agissait d'un montant important et qu'il ne pouvait pas se permettre cette dépense. Comme il s'agit d'une desserte locale, le coût serait pris à 70 % par Porrentruy. Cependant, le Conseil municipal a rencontré les entreprises de ce secteur afin de savoir si elles pouvaient participer financièrement à l'installation de cette desserte. Le Conseil municipal a rencontré un écho favorable à sa demande et ré-interviendra auprès de ces entreprises pour leur demander de confirmer leur participation via leur plan de mobilité pour desservir cette ligne. Ce dossier sera réétudié en fin d'année par le Conseil municipal pour essayer de le remettre dans le budget afin qu'il y ait une desserte dans ce secteur-là.

M. Raphaël Richard se déclare partiellement satisfait.

A cause du réchauffement climatique, Mme Lisa Raval demande si les pompiers du CRISP sont prêts à affronter les catastrophes naturelles qui risquent d'arriver aussi à Porrentruy, notamment les feux de forêts ?

Mme Anne Roy répond que le CRISP a déjà des compétences dans ce domaine puisque plusieurs officiers ont déjà suivi des formations spécifiques pour les feux de forêts et que le CRISP possède un formateur spécialisé dans ses rangs qui peut faire part de ses compétences à ses collègues. Un des véhicules du CRISP possède déjà du matériel de première intervention pour les feux de forêts. Mme Roy ajoute qu'en juin prochain aura lieu un exercice de grande ampleur avec des spécialistes de l'armée suisse et le CRISP de Porrentruy fera partie de l'organisation de cet événement. Un concept feu de forêt est aussi en cours d'étude au sein de l'ECA qui gèrera la thématique de ces feux de forêts.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

Suite à la mise au concours de plusieurs postes pour l'Espace-loisirs, Mme Gladys Udry Léchenne demande si la Municipalité peut donner plus de détails quant à ses attentes par rapport à ces postes, en particulier celui de manager ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond que le poste de manager de l'espace loisirs est financé à 25% par la Confédération, à 25 % par le Canton et à 50 % par le SIDP. Il ajoute que ce poste est essentiel pour la promotion de l'espace loisirs. Cet emploi est prévu sur 4 ans et, ensuite, une évaluation sera faite concernant sa nécessité.

Mme Gladys Udry Léchenne se déclare satisfaite.

Mme Sandra Nobs souhaiterait savoir qui a mandaté l'entreprise de sécurité qui circule en ville dans des véhicules immatriculés dans le canton de Vaud et pourquoi ces agents font de la surveillance à pied également ?

Mme Anne Roy donne la parole au commissaire pour répondre à cette question. M. Vallat indique qu'il s'agit de personnes envoyées par la Confédération pour les migrants qui sont stationnés à la place d'armes de Bure.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

Concernant la réfection du Pont St-Germain, M. Gabriel Schenk demande si le revêtement est terminé et s'il restera ainsi, dans quels délais le marquage sera réalisé et si la date de la fin complète du chantier est connue ?

Mme Chantal Gerber répond que le revêtement est définitif et que le marquage sera fait d'ici 15 jours.

M. Gabriel Schenk se déclare satisfait.

Relevant que les potelets installés à la rue de Lorette sont régulièrement endommagés et doivent être remplacés, M. Thierry Berthoud demande au Conseil municipal s'il est conscient du mécontentement des usagers lié à ces

potelets et si ceux-ci seront réinstallés après les travaux nécessaires dans cette rue ? Il demande également si de tels potelets vont être placés au chemin de l'Oiselier ?

Mme Chantal Gerber répond que la Commune a reçu un courrier d'un habitant de ce quartier demandant de reconsidérer ce marquage au sol et la présence de ces potelets. Le plan spécial de 2018 fait état de la nécessité de mettre un marquage et des potelets à cet endroit. Si on se réfère à ce qui a été validé par le Canton et la Commune en 2018, les services communaux vont réinstaller ces potelets dans cette rue.

Mme Anne Roy ajoute que les potelets qui seront installés à la rue de l'Oiselier servent à mettre les enfants en sécurité lors du passage de véhicules.

M. Thierry Berthoud se déclare satisfait.

M. Patrick Monin retire sa question.

Constatant que le logo de la Municipalité de Porrentruy figure sur le programme de la fête de la nature au même titre qu'une activité dédiée à faire comprendre la vision d'une organisation de protection de la nature au sujet du Banné, M. Eric Laville demande si le Conseil municipal envisage de profiter, le 26 mai prochain, de cette opportunité pour, lui aussi, faire comprendre sa vision du développement de cet espace loisirs. Il demande également si l'organisateur a bénéficié d'une subvention de la Municipalité.

M. Gilles Coullery répond que Pro Natura a fait des flyers, où figure le logo de la Municipalité, pour promouvoir un atelier intitulé « Redécouvrir le Banné et comprendre la vision de Pro Natura pour développer cet espace nature ». Lorsqu'il a eu connaissance de ce flyer, il a pris contact avec M. Daniel Beuret, responsable de la fête de la nature, pour lui faire part de son mécontentement car la majorité des membres du Conseil de ville était favorable aux installations sportives prévues au Banné. Il a donc demandé à M. Beuret de ne pas faire de la publicité supplémentaire pour cet atelier, ce qu'il a accepté. M. Coullery signale également que la Fête de la nature a reçu une subvention communale de CHF 570.-.

M. le Maire Philippe Eggertswyler ajoute qu'il y a eu une très grande maladresse de la part des organisateurs de cette manifestation qui va à l'encontre de ce que souhaite le Conseil municipal pour le secteur du Banné. M. le Maire a fait part de son mécontentement à des responsables de cette manifestation. Cependant, cette fête de la nature est importante et elle doit être gérée comme elle l'a toujours été. Aujourd'hui, le Conseil municipal ne veut pas mettre de l'huile sur le feu mais l'exécutif communiquera, dans ses prochaines semaines, pour que les gens comprennent bien l'impact et l'importance de ce projet pour la ville de Porrentruy.

M. Eric Laville est satisfait.

Mme Mélanie Iseli Theurillat relève que le passage pour piétons au croisement du Cras Mouche et de la route de Belfort a été effacé. Constatant que la limitation de vitesse n'est pas toujours respectée au Faubourg de France, elle demande si ce passage peut-être mieux sécuriser par une signalisation plus marquée ou en mettant un panneau « zone 20 km/h » de l'autre côté du Cras Mouche afin de pouvoir remettre le passage pour piéton ? Elle propose d'abaisser la vitesse à 30 km/h à la route de Belfort, ce qui sécuriserait en même temps les abords du collège St-Charles.

Mme Anne Roy rappelle qu'il s'agit d'une zone de rencontre puisque le panneau en bordure signalant cette zone se trouve juste avant le Cras Mouche. Dans cette zone, les piétons sont prioritaires. Mme Roy signale aussi que le marquage jaune au sol, en début de zone, a vieilli. Le rafraîchissement de ce marquage sera refait dans les meilleurs délais par le personnel communal. Concernant la mise en zone 30km/h de la route de Belfort, le service de sécurité va étudier la question et redonnera des nouvelles au Conseil de ville.

Mme Mélanie Iseli Theurillat se déclare satisfaite.

Sachant que la plupart des piscines creusées privées ne sont pas vidées chaque année, Mme Laure Roy souhaiterait savoir pourquoi la piscine municipale est vidée au printemps ? La Commune ne pourrait-elle pas faire une économie d'eau en gardant une partie de l'eau d'année en année ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond que l'eau est laissée dans la piscine durant l'hiver car les nappes phréatiques pourraient provoquer une pression sur le bassin et le faire sortir de son emplacement actuel. Cependant, au printemps, la piscine est complètement vidée pour respecter les normes d'hygiène qui sont très strictes. De plus, le liner ne pourrait pas être nettoyé correctement en laissant l'eau dans la piscine. M. le Maire indique encore que des économies de consommation d'eau ont été effectuées par rapport à l'ancienne piscine.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

5. **Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :**
- a) Mme Nathalie Crémer Muller, 20.09.1967, ressortissante belge.
 - b) Mme Hanna Beraki, 15.07.1997, ressortissante érythréenne.
 - c) Mme Marie-José Villarejo, 27.05.1973, ressortissante espagnole.
 - d) M. Houssin Amouri, 22.09.1981, ressortissant français.

Mme Anne Roy relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Elle recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. **Réponse à la question écrite intitulée « Les 267 millions de bénéfices des CFF effectués en 2023 ne permettent-ils pas de donner l'heure à Porrentruy ? » (n° 1259) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

7. **Traitement du postulat intitulé « Sentiment d'insécurité et déprédations dans notre ville » (n° 1257) (PLR).**

Pour le PLR, Mme Sandra Nobs développe le postulat intitulé « Sentiment d'insécurité et déprédations dans notre ville » et demande au législatif de l'accepter.

Mme Anne Roy confirme la position du Conseil municipal et propose au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

Pour le groupe PCSI, Mme Stéphanie Froté acceptera ce postulat.

Mme Charlene Theurillat signale que le groupe Le Centre acceptera à l'unanimité le postulat.

M. Matthieu Hays, relevant qu'il s'agit plus d'un sentiment d'insécurité que de l'insécurité, signale que le groupe PS-Les Verts refusera ce postulat.

Mme Sandra Nobs comprend le raisonnement de M. Hays mais relève que les personnes âgées ne vivent pas la même réalité et non pas la même notion de l'insécurité décrite par M. Hays.

M. Matthieu Hays répond que les personnes des Ateliers protégés des Bannelats qu'il a questionnées ne se plaignent pas de l'insécurité.

Mme Céline Heusler Bédât confirme qu'il s'agit d'un sentiment d'insécurité et pense qu'il faut trouver d'autres pistes que des caméras pour répondre à ce sentiment d'insécurité.

Mme Anne Roy ajoute que la Commune doit se donner les moyens pour que toutes les personnes se sentent en sécurité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Sentiment d'insécurité et déprédations dans notre ville » par 28 voix contre 12.

8. **Traitement de la motion intitulée « Mariage civil : pourquoi un nombre limité de personnes à Porrentruy ? » (n° 1260) (Le Centre).**

Mme Céline Bellanger, pour le groupe Le Centre, accepte la transformation de la motion en postulat. Elle détaille le texte déposé et demande au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

M. le Maire Philippe Eggertswyler complète le rapport du Conseil municipal et demande au législatif de soutenir ce postulat.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Clara Loichat partage les préoccupations du groupe Le Centre et soutiendra le postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Mariage civil : pourquoi un nombre limité de personnes à Porrentruy ? » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Approbation des modifications du règlement général de police de la commune municipale de Porrentruy.

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy complète le rapport remis au législatif et demande aux Conseillères et Conseillers de ville d'accepter ces modifications du règlement général de police.

M. Yves Quiquerez signale que le groupe PCSI acceptera ces modifications.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent les modifications du règlement général de police de la commune municipale de Porrentruy à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Divers.

M. le Président signale que 6 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Développement des activités sportives et de loisirs au Banné » (Interpartis)

Mme Laure Roy développe cette résolution et demande au législatif de la soutenir.

M. Baptiste Laville signale que le groupe PS-Les Verts, dans sa grande majorité, ne soutiendra pas cette résolution, constatant, entre autres, que les autorités communales n'ont manifestement pas été en mesure de traiter correctement de nombreuses questions de fond dans ce dossier. Il laisse la liberté de vote à ses membres.

M. le Maire Philippe Eggertswyler ne peut pas entendre que le Conseil municipal n'a pas fait correctement son travail dans ce dossier. Il rappelle qu'une étude de CHF 30'000.- a été faite pour comprendre la migration des batraciens dans ce secteur. De plus, il constate qu'actuellement les automobilistes qui se rendent dans ce secteur pour assister à des manifestations sportives parquent n'importe où. Avec la création d'un parking, la Municipalité donne aux utilisateurs de ce secteur la possibilité de stationner correctement. Il indique encore que le PAL de 2012 a défini cet endroit comme zone de sports et de loisirs et personne ne s'est opposé, en son temps, à cette zone.

M. Baptiste Laville répond qu'il essaie de défendre des minorités. Il ajoute qu'il faut que les études faites par le Conseil municipal soient suivies d'actes et espère que des projets concrets qui permettent aussi de contrebalancer l'impact de l'homme sur cette zone seront développés. Il signale que Pro Natura défend une réserve naturelle mais au travers de celle-ci Pro Natura défend aussi les intérêts de la nature et de tout un écosystème. M. Laville défend ces organisations et espère qu'un consensus sera trouvé pour le bien des projets et du développement de Porrentruy.

M. Julien Parietti indique que, lors de séances de conciliation avec Pro Natura, des propositions assez fortes de la part du Conseil municipal ont été émises pour réduire drastiquement les impacts de ces activités légères sur la nature. Le Conseil municipal estime que ces activités ont leur place au Banné. M. Parietti ajoute que le Conseil municipal a déjà fait énormément d'efforts avec cette association lors de séances de conciliation et le Conseil municipal a pris en compte les intérêts de la nature, du sport et des loisirs. Dans le budget, l'exécutif communal a prévu un arrêt des transports publics les mercredis après-midis et les week-ends dans ce secteur. M. Parietti confirme que le Conseil municipal prend en compte les demandes de ces associations de la nature dans le développement du Banné.

M. Stéphane Theurillat remarque que lorsqu'une association fait une conférence de presse à l'occasion d'une opposition à un projet, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des réactions. Lors de la conférence de presse ainsi que dans les médias locaux, ces associations ont indiqué leur velléité de transformer la zone entière en zone agricole. Cela est confirmé dans des documents officiels présentés lors de la conférence de presse. M. Theurillat rappelle également qu'une résolution vise à transmettre un message général au même titre que les opposants ont décidé de le faire en conférence de presse. Chaque membre du législatif a le droit de manifester son soutien ou pas aux différentes activités prévues sur ce site.

M. Gabriel Schenk aimerait rappeler qu'avant même le dépôt du permis de Jura Bike parc l'association Pro Natura a été invitée, à plusieurs reprises, à donner son avis et à proposer des solutions pour améliorer encore le

projet. Pour M. Schenk, il ne faut pas venir dire aujourd'hui qu'il faut réfléchir avec les associations de la nature pour pouvoir sortir de la situation actuelle. M. Schenk invite chacun à réfléchir en fin d'année aux associations auxquelles il verse des cotisations.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Développement des activités sportives et de loisirs au Banné » par 31 voix contre 3. Il y a 6 abstentions.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.25 heures.

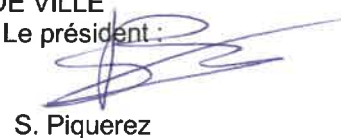
AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

A stylized blue ink signature of D. Sautebin, written over the text 'Le secrétaire :'.

D. Sautebin

Le président :

A stylized blue ink signature of S. Piquerez, written over the text 'Le président :'.

S. Piquerez